



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**France Relance : agriculture, alimentation et forêt**

Appels à projets ANRU, jardins partagés et alimentation locale et solidaire

6 mai 2021





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

# Le volet agriculture, alimentation et forêt du plan de relance en bref

## 3 priorités, 5 axes, 29 mesures

### Reconquérir notre souveraineté alimentaire :

- Bâtir notre souveraineté en protéines végétales
- Moderniser, assurer la sécurité sanitaire et le bien-être animal de nos filières animales

### Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français :

- Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous
- Renouveler et développer des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique et à l'adaptation au changement climatique

### Accompagner la forêt française dans l'adaptation au changement climatique



## Enveloppes dédiées

364 M€

- 100 M€
- 250 M€

546 M€

- 400 M€
- 250 M€

200 M€

1,2 Milliards €



## Modalités pratiques

### Budgétaires

- TOUS les engagements sur 2021
- Des paiements sur 2 à 4 ans selon les mesures

### Organisation

- 15 mesures territorialisées
  - besoin d'informations ?
- Contactez la DRAAF ou la DDT de votre département

# 11 | Initiative « Agriculture urbaine et jardins partagés »

## Objectifs

Soutenir le développement de **l'agriculture et la végétalisation urbaine** et des **jardins partagés ou collectifs** en **zone urbaine et péri-urbaine** pour améliorer **l'accès à une alimentation saine et durable** aux populations en difficulté

## Description

Cette mesure regroupe 2 volets :

- **Volet A : Contribution au dispositif de Quartiers fertiles de l'ANRU**
- **Volet B : Appels à projets départementaux pour la création de nouveaux jardins partagés ou collectifs ou le soutien au développement de jardins partagés ou collectifs existants**

## Enveloppe dédiée

**30 M€**  
Volet A : **13 M€**

Volet B : **17 M€** - Aura : 2 M€

# 11 | Initiative « Agriculture urbaine et jardins partagés »

## Volet A : Contribution au dispositif de Quartiers fertiles de l'ANRU

### Objectifs

Soutenir le développement de **l'agriculture et la végétalisation urbaine** dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) et zones de renouvellement concernés par le NPNRU\*

### Cible

- **Collectivités territoriales** menant des projets dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)
- **Tout autre opérateur**, sous réserve de la formalisation d'un partenariat avec la collectivité

### Calendrier

3ème vague : dépôt des candidatures du 16/04/21 au 16/07/21

### Vecteur

Délégation de gestion à ANRU\* pour contribuer au dispositif existant

### Conditions d'éligibilité

- Projets d'agriculture urbaine à **visée productive et marchande**
- Situés dans les **Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville** (QPV) du NPNRU

### Dépenses subventionnables

- ✓ Ingénierie de projet (études de faisabilité et études opérationnelles, dispositifs d'animation du projet)
- ✓ Investissements afférents au projet d'implantation et de production
- ✓ Dépenses de personnel liées à la mise en œuvre du projet et à son fonctionnement

### Enveloppe dédiée

Volet A : **13 M€**

Enveloppe nationale

### Taux de subventions

**Ingénierie de projet : 50 %**

- socle de base : max 80K€ subvention
- dépenses compl : max 50K€ subvention

**Investissements : 50 %**

- socle de base : max 300K€ subvention
- dépenses compl : déplafonné

**Personnel : 50 %**

- socle de base : **forfait unique**

Assiette 40K€ / an / ETP

24 mois financé par ETP

2 ETP maximum

- dépenses compl : déplafonnement envisageable du nombre de poste si justifié

\* NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

\*\* ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

# 11 | Initiative « Agriculture urbaine et jardins partagés »

## Volet B : Appel à projets départementaux jardins partagés

### Objectifs

Soutenir le développement de **jardins partagés ou collectifs nouveaux ou existants** en **zone urbaine et péri-urbaine** (communes > 3000hab)

### Cible

- **Collectivités territoriales**
- **Associations**
- **Bailleurs sociaux** (privés ou publics)

### Calendrier

Dépôt des candidatures :

- 2ème vague : jusqu'au 04/06/21
- 3ème vague : jusqu'au 30/07/21

### Vecteur

Appel à projets départemental avec instruction et sélection par les DDT

### Conditions d'éligibilité

- Projets de jardins urbains ou périurbains **à visée productive non marchande**
- Communes de plus de 3000 hab

### Dépenses subventionnables

- ✓ Investissements matériels (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements)
- ✓ Investissements immatériels nécessaires à la réalisation du projet (prestations d'ingénierie, études de sols)
- ✓ Prestations de formation ou d'accompagnement du porteur pour l'aider au lancement et à la consolidation du projet

### Enveloppe dédiée

Volet B : **17 M€**  
 Aura : 2 M€

### Taux de subventions

**Associations** : 80 % max des dépenses éligibles

**Collectivités territoriales** : 50 % max des dépenses éligibles

**Bailleurs sociaux publics ou privés** : 50 % max des dépenses éligibles



# 12 | Alimentation locale et solidaire

## Objectifs

Soutenir le développement de projets locaux permettant l'**accès des publics aux produits, frais et de qualité**, en particulier aux populations isolées ou modestes

## Cible

- **Producteurs** avec des projets collectifs d'approvisionnement local / qualité
- **Associations / start-up/ TPE / PME / communes** avec des projets d'alimentation de qualité pour tous (e.g., ouverture de locaux, matériel de livraison) ou de développement de commerces solidaire ambulants pour un public isolé ou modeste

## Calendrier

Dépôt des candidatures :

- 2ème vague : jusqu'au 04/06/21
- 3ème vague : jusqu'au 30/07/21
- 4ème vague : jusqu'au 15/09/21

## Description - Vecteur

Soutenir les acteurs locaux et nationaux œuvrant pour l'**accès des publics aux produits frais et locaux**

Appel à projets départemental avec instruction et sélection par les DDT

## Conditions d'éligibilité

- Correspond à la cible
- **Réalisation du projet avant le 1<sup>er</sup> novembre 2021**

## Dépenses subventionnables

- ✓ Investissements matériels (véhicules, équipements de stockage, aménagements d'épiceries)
- ✓ Investissements immatériels et prestations intellectuelles nécessaires à la réalisation du projet (formation, logiciel, prestation de conseil, prestation informatique, etc.)
- ✓ Dépenses non éligibles : dépenses de fonctionnement pérennes ou structurelles, achat de denrées, auto-construction

## Enveloppe dédiée

**30 M€**  
 Volet A : têtes de réseau **6 M€**  
 Volet B : local **24 M€** - Aura : 2,6 M€

## Taux de subventions

**Investissements matériels : 40 % max** des dépenses éligibles

**Investissements immatériels : 80 % max** des dépenses éligibles

**Montant maximum** de subvention aux associations d'aide alimentaire et d'insertion : 60K€

# 24 mesures du volet agriculture, alimentation, forêt

3 Priorités	5 Axes	29 Mesures	Montant (M€)	
Reconquérir notre souveraineté alimentaire	Bâtir notre souveraineté en protéines végétales	1 Plan protéines végétales	100	
		Moderniser, assurer la sécurité sanitaire et le bien-être animal de nos filières animales	2 Plan de modernisation des abattoirs	130
			3 Pacte « bio-sécurité – bien-être animal » en élevage	100
			4 Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie	20
Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français	Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous	5 Programme « Plantons des haies ! »	50	
		6 Bon diagnostic carbone	10	
		7 Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires	50	
		8 Renforcement du Fonds Avenir Bio	10	
		9 Appui aux organisations de producteurs	4	
		10 Crédit d'impôt pour la certification HVE	76	
		11 Initiative « Agriculture urbaine et jardins partagés »	30	
		12 Alimentation locale et solidaire	30	
		13 Partenariat État/collectivités au service des Projets Alimentaires Territoriaux (amplification)	80	
		14 Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes	50	
		15 Campagne grand public sur les métiers de l'agriculture, l'agroalimentaire et de la forêt	10	
		Renouveler et développer des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique et à l'adaptation au changement climatique	16 Prime à la conversion des agroéquipements	135
			17 Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques	100
			18 Accélérateur pour les entreprises d'agroéquipement et de biocontrôle	15
		Accompagner la forêt française dans l'adaptation au changement climatique	Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer	19 Renouvellement forestier
	20 Soutien à la filière bois aval			20
	21 Aides à la filière graines et plants			5,5
	22 Développement de la couverture LiDAR			22
Renforcer les filières de la pêche et de l'aquaculture		27 Investissement dans l'ensemble des dimensions du développement durable	30	
		28 Encourager le développement de navires et bateaux pour une flotte durable et performante	15	
		29 Promotion des métiers de la pêche et de l'aquaculture (hors présentation)	5	

# Liens utiles et contacts pour aller plus loin

## Quartiers fertiles

- <https://www.anru.fr/developper-la-griciculture-urbaine-dans-les-quartiers>
- pour plus d'information, contactez : [anruplus@anru.fr](mailto:anruplus@anru.fr)



## Appel à projet jardins partagés

- <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Lancement-imminent-des-appels-a>
- Vous trouverez la liste des contacts départementaux en suivant ce lien



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

## Appel à projet alimentation locale et solidaire

- <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Lancement-imminent-de-la-mesure>
- Vous trouverez la liste des contacts départementaux en suivant ce lien



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

**Merci de votre attention !**